



**Note de Service**

**Portant création d'un Bureau Spécial de vote,  
au siège de l'Association, pour les adhérents des bureaux excentrés**

**Réf. :**

- NDS n°279 /AAMRAN/ du 26 /11/2015,
- NDS n°287/AAMRAN du 24/12/2015

Sur décision du Bureau National, il est créé le bureau cité en objet, intéressant les adhérents des bureaux ci-après indiqués, se trouvant à Nouakchott ou environs, qui ne peuvent pour des raisons diverses, participer aux élections de leur bureau d'inscription.

Il s'agit de : Bassiknou, Sélibaby, Néma, Bir Moghreïn, F'Dérik et Zouérate.

La présente mesure est soumise aux conditions ci-après :

- Se faire identifier et enregistrer un jour franc avant le déroulement du vote du bureau concerné, à la Cellule Administration et Ressources Humaines du Bureau National, qui établira en conséquence, par bureau concerné, une liste authentifiée, soumise à la signature du Président de l'Association.
- Par Bureau, les élections se dérouleront concomitamment et aux mêmes horaires, Bureau de Moughataa et Bureau Spécial, et selon les mêmes modalités ; à la seule différence que, pour les bureaux où il y a des listes multiples, l'alignement derrière le « tête » de liste, se fera par figuration.

A cet effet, les présidents de Commission de Supervision communiqueront leur calendrier de passage dans les bureaux concernés pour permettre une coordination nécessaire avec la Commission Spéciale. Les résultats des votes respectifs consignés dans un PV signé par la commission, à remettre au Comité de Pilotage qui les communiquera séance tenante au Président de la Commission de Supervision du bureau concerné.

**Composition de la Commission :**

Président : Cdt /er Mohamed O/ Messigé ;  
Membres : Cne/er Mohamed Abdallah O/ Saada ;  
,, : ,, Itawal Oumar.  
,, : adjt/er Amar O/ Imigine (secrétaire)

Il est alloué à la commission, pour ses divers besoins de fonctionnement et sans cumul d'avantages, le montant de 60 000 UM (soixante mille), imputables sur la rubrique « réserve de fonctionnement »

Le Secrétaire Général, les Présidents de Commission de supervision, les présidents de Bureau de Moughataa, le Trésorier, sont chargés de l'exécution des dispositions de la présente note.

Le Président  
Col/er NIANG Abdoul Aziz

**Destinataires :**

- Pdt Commissions Supervision;
- Pdt Commission Spéciale ;
- Trésorier ; Comptable ;
- AC.